IV. Quelle est la valeur des traités de limitation des essais signés jusqu'à présent?

En trente ans de délibérations et de négociations en vue d'une interdiction complète des explosions nucléaires expérimentales, on n'a obtenu jusqu'à présent que des accords partiels. En vertu de ces textes, ne sont autorisées que les explosions souterraines dont la puissance ne doit en aucun cas excéder un seuil convenu.

LE TRAITÉ D'INTERDICTION PARTIELLE DES ESSAIS (1963)

Le traité multilatéral interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, appelé Traité d'interdiction partielle (ou limitée) des essais nucléaires (PTBT ou LTBT) a été signé le 5 août 1963. À l'époque, la conclusion de cet accord répondait principalement à la nécessité, d'une part, d'améliorer les relations soviéto-américaines, sérieusement ébranlées par la crise cubaine des missiles en 1962 et, d'autre part, de favoriser d'une façon plus générale la détente internationale. Les deux superpuissances s'étaient déjà livrées à de très nombreux essais dans l'atmosphère, et elles étaient disposées à se limiter à l'avenir aux essais souterrains. Par conséquent, le coût du "sacrifice" mutuel en a été réduit d'autant. Le Traité est entré en vigueur le 10 octobre 1963, et au 1er janvier 1987, 116 États y étaient parties.

Il est important de rappeler que le PTBT était considéré dans l'ensemble comme un accord transitoire: les parties s'étaient déclarées déterminées à conclure un traité menant à "l'interdiction permanente de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires". Le Traité de 1963 ne s'applique pas aux essais souterrains, quel qu'en soit l'objectif, et ces derniers ne sont autorisés que si aucun débris radioactif n'est projeté à l'extérieur des limites territoriales de l'État sous la gouverne duquel ils ont lieu. La promesse d'une suspension de toutes les explosions nucléaires n'a donc pas été tenue. Le gouvernement des États-Unis ayant déclaré en 1982 son intention de "suspendre" ses efforts en vue de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, de nombreux pays ont estimé à bon droit que pareille attitude empêchait la pleine mise en oeuvre du PTBT.